AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0618
FR0000125585-FS0325

10 avril 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 4 avril 2019, suite à une restitution d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et ne plus détenir aucune action de cette société.

- en hausse, le 5 avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir 66 188 601 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	15 182 672	1,16	15 182 672	1,09
Détention (par assimilation)	51 005 929	3,90	51 005 929	3,67
Total Société Générale	**66 188 601**	**5,06**	**66 188 601**	**4,76**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 5 avril 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 15 420 363 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 14 *call* listés à dénouement physique portant sur 1 057 700 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 avril 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 21 € et 32 € ;

- une position acheteuse sur 10 contrats d'achat à terme portant sur 12 921 163 actions VIVENDI, dénouable entre le 1er mai 2020 et le 1er juin 2023 ;

- une position acheteuse sur 2 *call* options OTC à dénouement physique portant sur 700 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 10 mai 2019 et le 21 juin 2019 à des prix unitaires par action de 20 € et 22,50 € ;

- une position vendeuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 5 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action de 16 € et 25 € ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 309 275 452 actions représentant 1 389 659 464 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 16 *put* listés à dénouement physique portant sur 736 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 avril 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 26,50 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 avril 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 585 566 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 11 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 203 930 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 16 avril 2019 au prix unitaire par action 25,94 € ;

- une position acheteuse sur 3 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 5 613 actions VIVENDI, dénouable en espèces à tout moment ;

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, dénouable entre le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024 ;

- une position acheteuse sur 4 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 146 964 actions VIVENDI, exerçable entre le 14 mai 2019 et le 18 juin 2019 à des prix par action compris entre 23,50 € et 24 € ;

- une position vendeuse sur 3 *call warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 40 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au le 19 juin 2019 à des prix par action compris entre 23 € et 26 € ;

- une position vendeuse sur 6 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 3 959 actions VIVENDI, exerçable entre le 19 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix par action compris entre 22 € et 34,42 €.
